

Motion urgente – 19 novembre 2018

von Wattenwyl (de Watteville) Moussia, Tramelan – Les Verts – Berne

et

Hervé Gullotti, Roland Benoit

Titre

CFF CARGO – Le transport des marchandises par rail, un service public.

Proposition

Le Conseil-exécutif est chargé de soutenir un transport de marchandises par rail dans tout le canton, surtout dans les régions à moindre rentabilité économique.

1. Le canton s'engage en collaboration avec d'autres cantons et avec les entreprises de transport de marchandises à trouver des solutions afin de maintenir ces transports sur le rail dans les régions à moindre rentabilité économique
2. Le canton s'engage à participer à la tripartite (CJ - CFF Cargo – Jura) mis en place dans les présentes circonstances, voire à l'élargir aux professionnels du bois, au-delà de l'actuel moratoire
3. Dans le Jura bernois en particulier, le canton étudie avec les acteurs institutionnels et professionnels locaux (CJ, CRTU, CFF, communes, etc.) la faisabilité de créer ou de renforcer une place de chargement de bois sur le réseau des CFF dans la vallée de Tavannes par exemple (à Reconvilier notamment)

Développement (une page maximum S.V.P)

Après les mauvaises nouvelles annoncées par CFF Cargo dans la région du Jura bernois et sachant que, au niveau national, les restructurations annoncées par CFF Cargo visent à supprimer 800 emplois d'ici 2023, que plus de 170 points de chargement seront également abandonnés dans la réforme projetée, il est indispensable d'agir et d'éviter cette perte de service !

La restructuration de CFF Cargo peut être assimilée à un démantèlement du service public. Ce démantèlement de prestations du service public est en cours dans l'arc jurassien, mais sera appliqué à l'ensemble du territoire suisse au détriment des régions à moindre rentabilité économique. Thoune est confronté à des problèmes similaires de transports, les colis postaux passeront du rail à la route jusqu'au centre ville. Dans l'arc jurassien, en particulier le Jura bernois, ce sont tous les transports du bois et des déchets qui sont en sursis ou supprimés et avec eux l'économie régionale qui est fragilisée. Les CJ (Chemins de fer du Jura) ne sauraient survivre sans transports de marchandises. Ces questions de transports font partie intégrante de la stratégie cantonale d'aménagement du territoire (voir rapport sur l'aménagement du territoire 2018), elles devront y être incluses, assurant ainsi des conditions spatiales favorables à l'économie.

La suppression des subventions au 1er janvier 2019 est la cause principale de l'abandon du rail pour la route, mais la volonté du peuple suisse signifiée tant par le soutien à la RPLP (freiner la croissance du trafic routier poids lourds, encourager le transfert du trafic) que par l'inscription dans le préambule de sa Constitution de l'importance du développement durable est bafouée. Les accords de Paris ont été signés et appellent à une réduction des émissions de CO2.

Le Jura bernois a été évincé des discussions de réorganisation de CFF Cargo dans l'arc jurassien. Le canton de Berne n'a même pas participé aux rencontres tripartites (CJ – CFF Cargo – Jura) destinées à redessiner l'offre CFF Cargo dans sa partie jurassienne bernoise. Or, au moins deux places de transbordement du bois y seront supprimées (Tavannes et Tramelan). Ce n'est pas admissible.

Nos routes ne doivent pas devenir un cortège de camions. Le canton de Berne peut et doit jouer un rôle important dans ce dossier.